

LES COMPTES ANNUELS ET LES PERSPECTIVES DE XBRL EN TERMES DE COMPARABILITE

COMMENT AVANCER SUR LE SUJET ?

*Etude menée sur les comptes consolidés annuels publiés dans les
documents de référence des sociétés industrielles et commerciales du CAC
40 au 31-12-2008*

Etude menée sur les comptes consolidés annuels publiés dans les documents de référence des sociétés industrielles et commerciales du CAC 40 au 31-12-2008

Pourquoi les comptes publiés par les groupes français cotés, établis depuis plusieurs années selon des normes IFRS, ne sont-ils toujours pas aisément comparables entre eux ni comparables aux mêmes comptes établis par les groupes européens ?

Alors que tous les textes régissant la présentation des comptes ou états financiers des sociétés se préoccupent de la comparabilité, la manière d'y parvenir, ou tout du moins d'y tendre, n'a pas encore été mise en œuvre.

Déjà la septième directive européenne sur les comptes consolidés de sociétés de capitaux énonçait : « [Les directives...] ont pour objectif de permettre une meilleure information des associés et des tiers sur la situation financières des sociétés concernées grâce à la mise à disposition **d'informations comparables et équivalentes quelque soit les pays dans lesquels ces sociétés se situent.** ».

Ce document présente les conclusions d'une étude des comptes annuels publiés par les groupes industriels et commerciaux du CAC 40 (32 groupes) au 31-12-2008 ou en 2009 pour les clôtures en cours d'année.

Cependant, en Europe et plus particulièrement en France, la comparabilité des comptes reste un sujet de préoccupation. Les acteurs économiques sont toujours à la recherche de l'amélioration des normes de comptabilité avec pour objectif la recherche de la comparabilité des entreprises, nécessaire à améliorer l'analyse financière.

L'AMF précise dans son règlement général mis à jour en 2009 : « **La comparabilité** : si la démarche suivie par l'émetteur dans la présentation de l'examen de la situation financière et du résultat peut différer de celle suivie par d'autres émetteurs, l'émetteur doit donner suffisamment d'informations pour que les investisseurs puissent les comparer avec des informations similaires sur l'émetteur et portant sur la même période. **La comparabilité ne sera que plus grande si les indicateurs publiés sont ceux couramment employés dans le secteur d'activité concerné ou des indicateurs généralement utilisés** ».

Cette étude se limite à la comparabilité des comptes présentés en français des entreprises françaises. Elle pourrait être étendue aux comptes traduits en anglais des entreprises françaises ou aux comptes publiés en anglais par les entreprises européennes¹.

Cette étude traite précisément de la comparabilité des postes de bilan et de compte de résultat par référence au référentiel de l'IASB : la taxonomie IFRS.

¹ Un article a été publié par l'auteur sur ce sujet dans CFO-News, sous le titre : « Et si on parlait de XBRL et de traductions ? » http://www.cfo-news.com/Et-si-l-on-parlait-de-XBRL-et-de-traductions_a11663.html et sur le blog <http://phamon-xbrl.blogspot.com/2009/07/et-si-l-on-parlait-de-xbrl-et-de.html>

Le point de vue des utilisateurs

Pour 95% des analystes la présentation de l'information du DRF gagnerait à être plus normalisée d'un émetteur à un autre (89% absolument + 6% probablement). Pour 90% des analystes la mise en place d'un DRF normalisé à l'échelle Européenne faciliterait leurs analyses comparatives (62% absolument et 28% probablement)
Source : Labrador (Janvier 2007)

Les émetteurs de données souffrent du manque d'homogénéité, tant sur le plan de la forme : le format dépend du support, que du contenu : la même information peut être définie et libellée différemment selon le destinataire.

Le manque d'homogénéité entraîne chez les consommateurs des données des coûts importants et des délais de ressaisie. La ressaisie est une tâche à faible valeur ajoutée dans le processus d'analyse et son coût est limité grâce à la sous-traitance. Celle-ci résulte en de nombreuses erreurs nécessitant validations, corrections ou interprétations qui sont susceptibles de fausser les comparaisons.

La demande des acteurs du marché en matière de comparabilité des comptes annuels est simple : réduire des délais d'acquisition de l'information, diminuer les coûts de ressaisie des données, manipuler des masses de données fiables, faire en sorte que les données de différentes entreprises soient comparables entre elles afin d'être digérées le plus automatiquement possible par les programmes d'analyse.

XBRL en bref

XBRL est le langage standard et universel d'expression et de transmission électronique de données qui s'impose pour l'échange des données financières dématérialisées.

Son niveau d'adoption est différent par pays selon qu'il est imposé par les autorités ou régulateurs, qu'il est recommandé ou simplement ignoré.

Il permet d'extraire des systèmes, de transporter et d'importer dans les systèmes toute donnée financière, pourvu qu'elle soit décrite dans une taxonomie qui, elle-même, est transportée avec la donnée.

Les avantages de la publication de comptes en langage XBRL sont nombreux :

Les utilisateurs doivent être en mesure de comparer les états financiers d'une entreprise dans le temps et les états financiers d'entreprises différentes afin d'évaluer et d'identifier les tendances de leurs situations financières et de leurs performances.

- une saisie unique de données à la source et l'élimination des multiples ressaisies,
- une plus grande fiabilité des données grâce à une définition unique et commune utilisée par tous au travers de la taxonomie,
- une analyse et des comparaisons de comptes annuels simplifiées et plus rapides induisant des économies de coûts de saisie et validation tout en gardant la flexibilité liée à l'extensibilité qui permet des adaptations par industrie, secteur ou régulateur,
- des échanges sans erreurs entre les logiciels de production, de réception et d'analyse grâce à une grande automatisation des processus et validations.

Les plus-values de XBRL

Pour les émetteurs, la possibilité de formater les données selon un

référentiel commun et public (taxonomies) qui les décrivent et les rendent lisibles indépendamment des applications.

Pour les récepteurs, la possibilité de retranscrire automatiquement de grands volumes de données de même format dans les applications qui les utilisent ou les stockent dans un format qui en conserve la richesse.

La taxonomie IFRS

La taxonomie XBRL IFRS structure les normes IFRS et définit tous les indicateurs référencés par les normes.

L'IASB émet une version de taxonomie IFRS par an, en synchronisant sa sortie avec la mise à jour du « bound volume ». Cette taxonomie est appelée à être la base de tous les rapports financiers préparés en conformité avec ces normes. Elle nécessite une traduction et une adaptation (extension) aux besoins réglementaires de chaque pays. Elle peut également faire l'objet d'extensions par secteur d'activité ou privées pour tenir compte des éventuelles spécificités des entreprises.

Les plus-values de la taxonomie

L'adoption de la taxonomie IFRS permet l'utilisation d'éléments strictement comparables dans toutes les langues dans lesquelles la taxonomie est traduite qui font, pour chacun d'eux, référence au texte de la norme. Les données sont strictement les mêmes puisqu'il n'existe qu'un seul fichier de données XBRL, peu importe la langue dans laquelle le lecteur va les lire ou les utiliser.

Pourquoi commencer ?

En France il n'a pas encore été décidé d'adopter ce langage de manière généralisée bien que les greffes des tribunaux aient fait la démarche de proposer un dépôt des comptes annuels sous forme XBRL.

Aux Etats-Unis, la SEC a fixé un calendrier selon lequel la publication des comptes en XBRL devient obligatoire pour toutes les sociétés cotées et notamment pour les sociétés non américaines qui devront soumettre des comptes en norme IFRS.

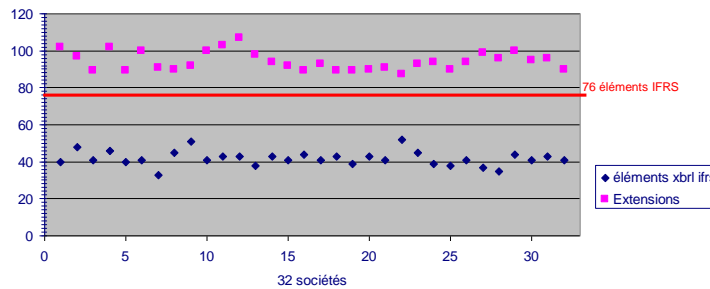
En l'absence d'obligation, les groupes français ne se sentent pas directement concernés. Cependant, les groupes français cotés sur la bourse de New York doivent se préparer à déposer des comptes au format XBRL, selon la taxonomie IFRS lorsque leurs comptes sont établis dans cette norme.

L'ensemble des groupes va subir une pression de plus en plus forte de la part des analystes ou des marchés pour fournir leurs comptes au format XBRL afin que ceux-ci puissent être comparés aux autres groupes qui les publient déjà dans ce format (tous les groupes américains, chinois et japonais, par exemple) et qui vont être de plus en plus nombreux.

Il est possible de prévoir que dans un futur proche, des comptes de sociétés commenceront à circuler en XBRL à l'insu des groupes émetteurs.



Synthèse des résultats de l'étude



Sur les 76 éléments de bilan et résultat de la taxonomie IFRS, les groupes de l'échantillon en utilisent au minimum 33 et au maximum 52.

Les lignes supplémentaires s'échelonnent entre 11 et 31.

Les groupes compris dans cette étude sont les suivants :

Au 31-12-2008

Accor
Air Liquide
Alcatel
Bouygues
Cap Gemini
Carrefour
EADS
EDF
Essilor
France Télécom
GDF Suez
Danone
Oréal
Lafarge
LVMH
Michelin
Pernod
PSA
PPR
Renault
Sanofi Aventis
Schneider
Suez- Env.
Total
Vallourec
Veolia
Vinci
Vivendi

Au 31-03-2009

Air France
Alstom

Nous avons fait l'exercice de ressaisir les données puis de produire les rapports XBRL dans un prototype de taxonomie IFRS étendue à toutes les lignes identifiées. Le danger d'un tel exercice est que la ressaisie entraîne des erreurs et des interprétations forcément nécessaires entre les comptes effectivement publiés et leur restitution selon la taxonomie XBRL. Pour éviter les éventuelles déformations dues à une ressaisie, il est important que les groupes fassent eux-mêmes l'effort de publier leurs comptes selon la taxonomie IFRS. Un autre avantage d'une telle publication est que les comptes se trouveront de fait traduits automatiquement par la taxonomie dans toutes les langues disponibles, en termes officiels puisque validés par l'IASB et de ce fait directement comparables dans chacune des langues de traduction.

Les documents présentés ci-dessous donnent une lecture en XBRL IFRS des comptes des groupes industriels et commerciaux du CAC 40 (32 groupes).

En termes de présentation des comptes

La taxonomie IFRS² prévoit deux formats de bilan consolidés (nommé « Etat de la situation financière ») et deux formats de comptes de résultat consolidés. Les groupes français inclus dans l'étude présentent tous le bilan dans le format « Court terme – Long terme ». Pour le compte de résultat, une minorité de 12 groupes sur 32 présentent un compte de résultat par nature.

Cependant, les groupes ne font pas référence à la taxonomie IFRS pour la préparation de leurs comptes, d'où des libellés souvent divergents de ceux de la taxonomie.

La taxonomie IFRS propose des libellés différents de ceux habituellement utilisés par les sociétés françaises mais qui devraient être préférés puisqu'ils correspondent aux termes officiels des normes.

Enfin, la taxonomie IFRS nécessite des extensions dues d'une part à l'application de la recommandation du CNC sur la présentation

² La taxonomie XBRL IFRS est disponible sur le site de l'IASB : <http://www.iasb.org/XBRL/IFRS+Taxonomy/IFRS+Taxonomy+2009.htm>. Les libellés en français de la taxonomie XBRL IFRS est disponible sur le site de XBRL France : <http://www.xbrl.org/fr/frontend.aspx?clk=LK&val=165>. Un lecteur gratuit de taxonomie peut être téléchargé à partir du site : <https://www.xbrlone.com/taxonomyviewer/>

du compte de résultat, d'autre part aux besoins des groupes pour la présentation de leurs spécificités sectorielles ou significatives. Nous avons introduit ces extensions dans le prototype de taxonomie étendue lorsqu'il y avait un doute entre le contenu d'une ligne et le libellé de la taxonomie ou le libellé d'une extension déjà pratiquée.

L'état de la situation financière

Il n'existe pas de format recommandé en France pour le bilan nommé « Etat de la situation financière » par la taxonomie IFRS.

L'ensemble des entreprises de l'échantillon utilisent le format court terme - long terme en mettant en évidence les sous-totaux.

47 éléments des 50 éléments de la taxonomie sont utilisés dans l'échantillon alors que 96 éléments d'extension sont nécessaires pour recueillir toutes les lignes présentes dans l'échantillon.

Eléments libellés dont le libellé courant est différent de celui de la taxonomie

Pour un certain nombre d'éléments, il semble qu'il y ait consensus au sein de l'échantillon pour utiliser un libellé différent de celui prévu par la taxonomie. Par exemple :

- Ecarts d'acquisition plutôt que Goodwill,
- Capitaux propres - part du groupe plutôt que Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère,
- Intérêts minoritaires plutôt que Participation ne donnant pas le contrôle.

Tous ces cas devraient être revus et il n'y a pas de raison de ne pas utiliser les libellés français de la taxonomie, sauf à en demander la révision à l'IASB.

Extensions communément utilisées

Il s'agit d'éléments utilisés par plus de 2 groupes.

Certains de ces éléments (3) sont définis par ailleurs dans la taxonomie et doivent être repositionnés dans le bilan : Marques, Autres immobilisations incorporelles et Autres immobilisations corporelles.

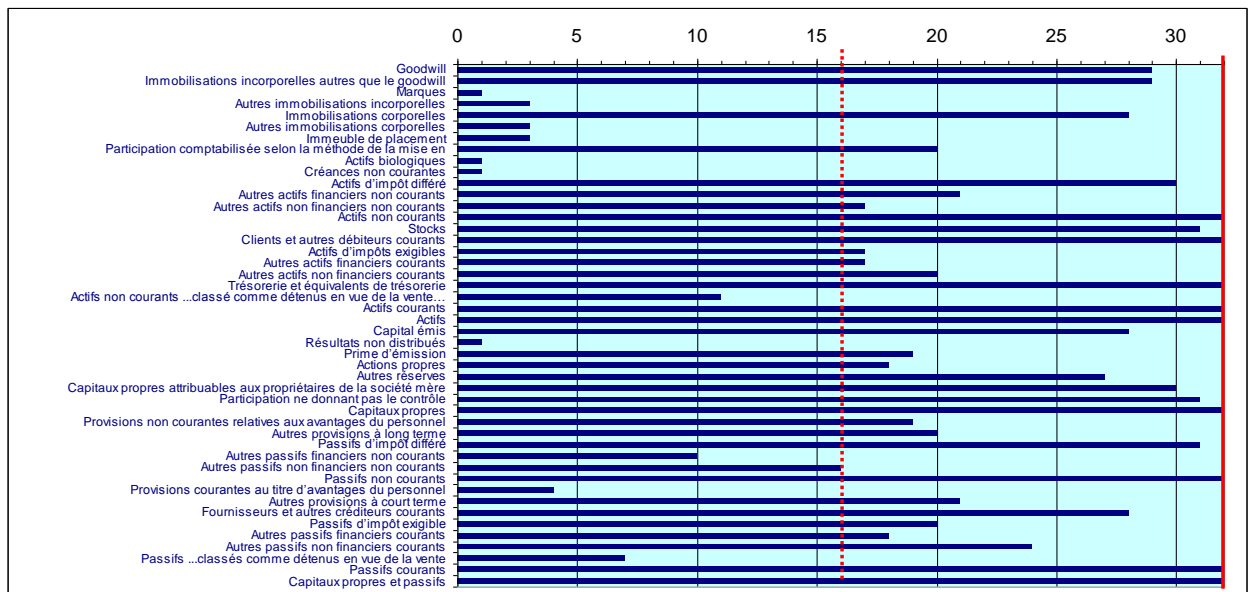
Les autres sont au nombre de 30. Les éléments utilisés par 5 groupes ou plus sont :

Etat de la situation financière (courant / non courant)	
Actifs	Capitaux propres et passifs
Actifs non courants	Capitaux propres
Goodwill	Capital émis
Immobilisations incorporelles autres que le goodwill	Résultats non distribués
Marques	Prime d'émission
Autres immobilisations incorporelles	Actions propres
Immobilisations corporelles	Autre part dans les capitaux propres
Autres immobilisations corporelles	Autres réserves
Immeuble de placement	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la
Participation comptabilisée selon la méthode de la m	Participation ne donnant pas le contrôle
Actifs biologiques	Capitaux propres
Créances non courantes	Passifs
Actifs d'impôt différé	Passifs non courants
Autres actifs financiers non courants	Provisions non courantes relatives aux avantages c
Autres actifs non financiers non courants	Autres provisions à long terme
Actifs non courants	Passifs d'impôt différé
Actifs courants	Autres passifs financiers non courants
Stocks	Autres passifs non financiers non courants
Clients et autres débiteurs courants	Passifs non courants
Actifs d'impôts exigibles	Passifs courants
Autres actifs financiers courants	Provisions courantes au titre d'avantages du perso
Autres actifs non financiers courants	Autres provisions à court terme
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Fournisseurs et autres créditeurs courants
Actifs courants autres que les actifs ou groupes dest	Passifs d'impôt exigible
Actifs non courants ou groupes destinés à être cédé	Autres passifs financiers courants
Actifs courants	Autres passifs non financiers courants
Actifs	Passifs courants autres que les passifs inclus dan
	Passifs inclus dans des groupes destinés à être céd
	Passifs courants
	Passifs
	Capitaux propres et passifs

Actifs non courants
Participation dans les entreprises associées
Instruments financiers dérivés actif, non courant
Actifs courants
Instruments dérivés courants actif
Autres comptes débiteurs, courant
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque
Valeurs mobilières de placement, courant
Capitaux propres
Différences de conversion
Résultat net
Passifs non courants
Dettes financières non courantes
Emprunts et dettes financières à long terme
Instruments dérivés non courants passif
Provisions et autres passifs à long terme
Passifs courants
Emprunts et dettes financières à moins d'un an
Instruments dérivés passif - courants

Une analyse serait nécessaire pour décider si ces éléments doivent être présentés séparément au niveau du bilan ou s'ils font partie d'un élément plus global de la taxonomie IFRS et doivent ne faire l'objet que d'un détail dans les notes annexes.

La répartition de l'utilisation dans les 32 groupes étudiés des lignes de la taxonomie IFRS est la suivante



Extensions spécifiques

Les normes IFRS prévoient que les éléments significatifs doivent faire l'objet d'une information dans les états financiers. C'est pourquoi la taxonomie IFRS reste extensible et les groupes ont la possibilité d'étendre cette taxonomie pour indiquer des postes qui sont propres à leur activité ou significatifs à la date de présentation des comptes.

Les extensions spécifiques, utilisées par une ou deux groupes sont au nombre de 68. Certaines sont bien évidemment spécifiques car relevant de l'activité particulière des groupes. Il y a lieu, pour ces éléments, de décider s'ils doivent faire l'objet d'une extension de taxonomie générique au métier.

Exemples d'extensions spécifiques au métier

Actifs incorporels du domaine concédé
Immobilisations aéronautiques
Immobilisations en concession de distribution publique d'électricité en France
Immobilisations en concession des autres activités
Immobilisations de production et autres immobilisations corporelles du domaine
Actifs de contenu non courants

Pour d'autres, il est moins évident qu'elles soient nécessaires à la meilleure compréhension des états financiers. Il s'agit, pour la plupart de libellés relevant d'une certaine créativité ou rédigés un peu différemment des libellés de la taxonomie ou des extensions partagées sans que le contenu soit nécessairement très différent. Il y a lieu de préciser que XBRL s'attache au contenu : définition de l'élément par référence au texte de la norme et non pas à la forme (nuance du libellé pour sous-entendre ou masquer un contenu légèrement différent).

En matière d'extension, il y a lieu de se poser la question de la stricte nécessité par rapport au souci de comparabilité.

Autres actifs financiers et autres actifs à long terme
 Instruments de couverture des dettes financières non courantes
 Actifs financiers opérationnels non courants
 Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat
 Encours clients des sociétés financières à plus d'un an
 Charges de retraite payées d'avance, non courant
 Actifs de pension, non courant
 Contrats de construction en cours, Actif, Courant
 Concours à la clientèle, courant
 Encours clients des sociétés financières, courant
 Autres créances courantes et d'impôt, courant
 Autres créances et charges constatées d'avance, courant
 Créances sur cessions d'actifs à court terme
 Prêts et créances des activités de financement, courant
 Créances de financement des ventes, courant
 Prêts et créances au coût amorti courants
 Instruments financiers actif - courants
 Actifs financiers opérationnels courants
 Portion courante des autres actifs financiers non courants
 Actifs financiers de gestion de trésorerie, courant
 Charges constatées d'avance, courant

EXEMPLE DE
 COMPTES
 UTILISÉS PAR LES
 SITES
 D'ANALYSES
 BOURSIÈRES :
 UN PLUS PETIT
 COMMUN (?)
 DÉNOMINATEUR
 ASSEZ ÉLOIGNÉ
 DES IFRS !

Bilan
Ecarts d'acquisition
Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles
Actifs financiers non courants
Stocks et travaux en-cours
Créances clients et comptes rattachés
Autres actifs
Trésorerie et équivalents de trésorerie
Total actif
Capitaux propres
Provisions pour risques et charges non courantes
Dettes financières non courantes
Dettes financières courantes
Fournisseurs et comptes rattachés
Autres passifs
Total passif
Résultat
Chiffre d'affaires
Produits des activités ordinaires
Résultat opérationnel
Coût de l'endettement financier net
Quote part résultats des Sociétés Mises en Equivalence
RN des activités abandonnées
Résultat net
Résultat net (part du groupe)

Le compte de résultat

Pour la présentation du compte de résultat, il existe une recommandation du CNC [N°2009-R-03 du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international (hors entreprises de banque et d'assurance)]. Cette recommandation annule et remplace celle de 2004 traitant du même sujet. La seule différence majeure entre les deux formats du compte de résultat est la suppression de la compensation des charges et produits d'exploitation, opérationnels et financiers.

Il est étonnant de constater que cette recommandation ignore encore les termes de la taxonomie IFRS que le CNC a par ailleurs validés.

Par contre, il est rassurant de constater que les groupes utilisent en général es lignes préconisées par la recommandation du CNC.

On peut donc penser que, si le CNC s'alignait sur les libellés de la taxonomie IFRS, les groupes, dans leur majorité, utiliseraient ces mêmes libellés. S'il est vrai qu'une grande liberté est laissée par les IFRS, il est beaucoup plus confortable de s'appuyer sur un référentiel commun qui a l'avantage de faire référence précisément au texte (termes et définitions) de la norme.

LES COMPTES ANNUELS ET LES
PERSPECTIVES DE XBRL EN
TERMES DE COMPARABILITE

XBRL IFRS	Compte de résultat par fonction	Compte de résultat par nature	CNC- R2009-03	Lignes correspondantes
Résultat			Résultat	
Produit des activités ordinaires			Chiffre d'affaires	
Coût des ventes			Coût des ventes	
Marge brute				
Autres produits			Autres produits de l'activité	
Coûts commerciaux			Frais de recherche & développement	
Charges administratives			Frais commerciaux	
			Frais généraux	
			Variations des stocks de produits en cours et de produits finis	
			Achats consommés	
			Charges de personnel	
			Charges externes	
			Impôts et taxes	
			Dotations aux amortissements	
Autres charges, par fonction			Dotations aux amortissements	
			Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	
			Coût de l'endettement financier brut	
			Coût de l'endettement financier net	
			Autres produits financiers	
			Autres charges financières	
Quote-part du résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence				
Résultat avant impôt			Charge d'impôt	
			Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	
Charge d'impôt sur le résultat, activités poursuivies				
Résultat des activités poursuivies				
Résultat des activités abandonnées			Résultat net avant impôt des activités abandonnées	
Résultat			Résultat net d'impôt des activités abandonnées	
Résultat, attribuable aux propriétaires de l'entité mère			Résultat net	
Résultat, attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle			. part du groupe	
Résultat par action			. intérêts minoritaires	
Résultats de base par action			Résultat par action	
Résultats (perte) de base révisés par les activités poursuivies			Résultat de base par action des activités poursuivies	
Résultats (perte) de base révisés par les activités abandonnées			Résultat de base par action	
Résultats (perte) de base par action			Résultat dilué par action des activités poursuivies	
Résultat dilué par action			Résultat dilué par action	
Résultat (perte) dilué par action généré par les activités poursuivies				
Résultat (perte) dilué par action généré par les activités abandonnées				
Résultat (perte) dilué par action				

Dans le tableau ci-joint les deux formes du compte de résultat de la taxonomie IFRS sont rapprochées des lignes de la recommandation du CNC. Les sous-totaux sont surlignés en jaune. Les lignes à contenu égal sont alignées et surlignées en bleu. Les libellés du CNC différents de ceux de la taxonomie sont soulignés en rouge.

En résumé :

- 3 lignes égales,
- 16 lignes équivalentes libellées différemment,
- 16 lignes supplémentaires
- 12 lignes non utilisées.

Pour ce qui est des résultats de l'étude sur les groupes, au compte de résultat, 22 et 18 éléments des 25 et 26 éléments de la taxonomie pour chacun des formats sont utilisés dans l'échantillon alors que 38 et 57 éléments d'extension sont nécessaires pour recueillir toutes les lignes présentes dans l'échantillon.

Éléments libellés dont le libellé courant est différent de celui de la taxonomie

Le consensus s'étant établi sur les libellés recommandés par la CNC, les éléments entrant dans cette catégorie résultent des différences existantes entre les libellés CNC et les libellés de la taxonomie. Pour cette catégorie de différences, les solutions possibles sont :

- Les groupes font pression sur le CNC pour que les libellés recommandés soient ceux de la taxonomie,
- Le CNC fait pression sur l'IASB pour faire évoluer les traductions françaises des libellés de la taxonomie.

Extensions spécifiques

Les extensions spécifiques semblent concerner moins des besoins métier que des soucis de précision ou de regroupement de charges ou de produits sous des libellés plus larges que ceux de la taxonomie.

La présente recommandation vise par conséquent à faciliter la lecture d'ensemble de la performance et la comparabilité entre les entreprises d'un même secteur d'activité.

Exemples d'extensions à analyser selon leur contenu

Charges administratives et commerciales
Autre produits et charges d'exploitation
Autres produits et charges opérationnels
Charges de restructuration
Résultat sur cessions d'actifs
Autre produits et charges non courants
Autres produits et charges financiers
Résultat financier

Les extensions utilisées que par seul groupe sont au nombre de 32. Il y lieu, pour ces cas, de considérer leur nécessité au regard de leur caractère significatif ou du souci de comparabilité.

Exemples d'extensions utilisées par un seul groupe

Ecart d'acquisition négatifs
Frais liés à la cotation en bourse
Résultat opérationnel des entreprises associées
Résultat de cessions de sociétés consolidées
Amendements de régimes postérieurs à l'emploi
Dividendes Sanofi-Aventis
Résultat de la gestion du patrimoine hôtelier
Résultat de la gestion des autres actifs
Impôts courants
Impôts différés
Autres produits liés aux participations

Comment avancer ?

En matière d'adaptation de la taxonomie XBRL IFRS à la France, plusieurs attitudes sont possibles.

L'attentisme

Cette position consiste à ne rien faire tout de suite, attendre une éventuelle contrainte ou imaginer toutes sortes de bonnes raisons pour retarder cette contrainte.

Cette position comporte le risque que pour des besoins de comparaison, les comptes des sociétés françaises soient formatés en XBRL par saisie dans une taxonomie non adaptée ou que la taxonomie soit adaptée par d'autres pour y faire entrer les comptes des sociétés françaises. Ce cas s'est déjà produit aux Pays-Bas, obligeant les groupes concernés à réagir dans l'urgence.

S'inspirer de la taxonomie IFRS sur le papier

Cette proposition consiste à commencer à étudier la taxonomie existante et à aligner les rapports annuels sur les éléments de la taxonomie tout en proposant le cas échéant, des adaptations nécessaires pour refléter les pratiques françaises.

Cette proposition pourrait constituer un premier pas à mettre en œuvre. Elle offre aux groupes qui ne sont pas prêts à mettre en œuvre une démarche XBRL, la possibilité de faire référence à la taxonomie pour libeller précisément les éléments utilisés et pour utiliser la traduction de ces éléments dans la préparation de traductions en anglais.

Publier des comptes en XBRL selon la taxonomie IFRS

Ceci consiste à analyser la taxonomie en détail et à construire les extensions qui correspondent aux textes réglementaires français ou

La comparabilité est la capacité de trier des sociétés afin de faciliter des décisions financières. La comparabilité est facilitée quand les sociétés utilisent les procédures comptables, des mesures, des classements, des formats d'états financiers et des méthodes d'évaluation semblables.

à l'application consensuelle de la norme IFRS en France.

La dernière proposition est la seule qui permette d'avancer rapidement sur le sujet.

Nous ne sommes pas très loin (et le résultat de cette étude en est la preuve) de commencer à voir apparaître et même à voir utiliser des comptes de groupes «traduits» en taxonomie IFRS et en technologie XBRL par des tierces parties sans la participation des groupes émetteurs. Dans ce cas, les libellés non rigoureux peuvent donner libre cours à de nombreuses, et peut-être non souhaitables, interprétations.

Conclusion

En conclusion, il apparaît important que les groupes français se mobilisent et de préférence de manière groupée pour que se dégage un consensus sur les meilleures pratiques de publication de leurs comptes en XBRL et selon une taxonomie IFRS correctement adaptée.

Certains pays ont commencé une telle démarche et sont très avancés sur ce sujet. L'Angleterre a publié un projet de taxonomie IFRS étendue pour les besoins des entreprises du Royaume Uni. L'Allemagne a fait l'analyse préalable à la construction d'une telle taxonomie.

Le processus d'analyse préalable et de construction, validation et approbation de la taxonomie n'est pas immédiat. Il y a lieu de s'y préparer un peu à l'avance

La taxonomie IFRS, Extension France, devra suivre les préconisations de l'IASB en matière d'extension de sa taxonomie et devra faire l'objet d'une approbation officielle par XBRL International pour asseoir sa légitimité.



Une application opérationnelle en Chine depuis 2003

« CLCID taxonomy has provided great contribution to the standardization of financial reporting to SSE (Shanghai Stock Exchange). It has also facilitated SSE financial information exchange with other countries. On the other hand, listed companies also started to realize that XBRL reporting could simplify their financial reporting process and reduce data transformation. »

La taxonomie CLCID (pour les 864 sociétés cotées) a fortement contribué à la standardisation du reporting financier à la SSE (Bourse de Shanghai). Elle a facilité les échanges d'informations financières de la SSE avec d'autres pays. Par ailleurs, les sociétés cotées ont commencé à réaliser que le reporting XBRL pouvait simplifier leurs procédures de reporting financier et réduire les transformations de données.

Lexique XBRL

XBRL (« eXtensible Business Reporting Language ») Standard fondé sur XML avec lequel les utilisateurs peuvent préparer, publier (dans une variété de formats), échanger et analyser l'information financière telle que les Etats financiers, mais aussi toute donnée liée à l'activité économique.

Balise (« tag ») : code (assimilable à un code barre) qui indique l'élément décrit dans une taxonomie ou valorisé dans un rapport auquel il appartient (entité, date...).

Élément (« concept ») : indicateur défini de manière unique dans une taxonomie par référence à un texte ou une norme auquel sont associés des attributs et qui font l'objet de liens dans des bases de présentation, de calcul, de référence et de libellés exprimés dans différentes langues.

Taxonomie XBRL (« XBRL Taxonomy ») : le classement des éléments dans un système ordonné hiérarchiquement qui indique les relations existant entre eux. C'est le référentiel (métadonnées) qui définit les données susceptibles d'être présentes dans les rapports XBRL et décrit leurs propriétés, leur structure et les types de liens associant les définitions, les présentations, les calculs, les références et les dimensions.

Rapport XBRL (« Instance document ») : document XML contenant les données transmises en conformité avec une ou plusieurs taxonomies. Chaque ligne du rapport est appelée un fait. Chaque fait se lit par référence à la taxonomie et est associée à un contexte décrit dans le rapport qui précise l'entité concernée, la période concernée et, le cas échéant, les valeurs des dimensions associées.

Contexte (« context ») : information qui rend une donnée de rapport XBRL compréhensible par rapport aux autres données.

« **Jurisdiction** » **XBRL** : association à but non lucratif ouverte à tout intéressé, membre du consortium international et destinée à promouvoir le standard XBRL.

XML (« Extensible Markup Language ») : langage balisé avec lequel les utilisateurs peuvent définir leurs propres balises pour décrire l'information. XML permet de partager des informations entre systèmes et l'internet. XBRL fait partie de la famille des langages XML.

Bases de liens XML (« XML Linkbases ») : fichier XML défini par la spécification XBRL qui fournit l'information sur les éléments de la taxonomie. Les fichiers de liens définissent les liens entre les éléments.

Schéma XML (« XML Schema ») : document définissant les règles de structure et de contenu d'un document XML.

A propos : Pierre HAMON et etXetera

Expert comptable diplômé, Expert en systèmes d'informations.

Auditeur chez Ernst & Young, puis responsable services en France et à l'International et responsable produits sur l'ensemble de la gamme de systèmes de reporting de groupe chez Cartesis (consolidation, reporting, budget, intégration fiscale, BI), j'ai centré mon activité actuelle sur l'expertise XBRL.

Membre de l'association XBRL France, je contribue aux travaux des groupes de travail :

- **Comptes Annuels** pour la construction de la taxonomie officielle française de dépôt des comptes annuels en conformité avec le Plan Comptable Général,
- **IFRS**, pour l'adaptation de la taxonomie IFRS à la France,
- **Information réglementée** pour la construction de la taxonomie relative à la rémunération des dirigeants en conformité avec la recommandation AMF,
- **Marcocom**, pour la rédaction d'articles et la mise en œuvre et l'animation de formations.

Membre du groupe « **Taxonomy Recognition Task Force** » de XBRL International, pour la reconnaissance et l'approbation des taxonomies soumises.

Auteur d'un ouvrage en français de sensibilisation à XBRL : « Comprendre XBRL et la taxonomie Comptes annuels », Editions BoD.

Créateur d'etXetera, Eurl dont l'objectif est d'apporter une expertise sur les projets XBRL et de proposer les solutions logicielles de la société Semansys Technologies en France.

etXetera
Solutions XBRL

11, rue Antoine Bourdelle

75015, PARIS

Tel. : 0145446146

<mailto:hamon.pierre@etxetera.com>

[era.com](http://www.etxetera.com)

www.etxetera.com

etXetera
Solutions XBRL